

Assemblées générales annuelles – Éleveurs de porcs des Deux Rives (comité de secteur) et division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2)

Les Éleveurs de porcs
des Deux Rives

Mercredi le 11 avril 2018
Saint-Agapit
À compter de 11 h 25

Projet de procès-verbal

1. Ouverture des assemblées générales annuelles

Nombre de personnes présentes à l'ouverture : 24 personnes // Producteurs : 21 Non-producteurs : 3

M. Louis-Philippe Roy, président des Éleveurs de porcs des Deux Rives, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre les assemblées générales annuelles concomitantes des Éleveurs de porcs des Deux Rives et de division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2), à 11 h 25, sur une proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Gilles Gauthier.

2. Adoption de l'avis de convocation des assemblées concomitantes – comité de secteur et du groupe # 2 au Plan conjoint

M. Louis-Philippe Roy s'assure que tous les producteurs présents ont reçu l'avis de convocation en bonne et due forme. Sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme présenté.

3. Adoption des procédures d'assemblée

Il est unanimement demandé au secrétaire de procéder à la lecture rapide des procédures d'assemblées qui se retrouvent dans le rapport annuel remis à l'entrée. Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée par M. Daniel Beaudoin, il est unanimement résolu d'adopter les procédures d'assemblées comme présentées.

4. Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Philippe Roy procède à la lecture du projet d'ordre du jour. À noter, les coquilles aux points 1 et 19 devraient se lire respectivement « Ouverture des assemblées générales annuelles » et « Levée des assemblées générales annuelles ». Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté avec le point 18. Divers laissé ouvert. Voici l'ordre du jour :

1. Ouverture des assemblées générales annuelles
2. Adoption de l'avis de convocation des assemblées concomitantes – comité de secteur et du groupe # 2 au Plan conjoint
3. Adoption des procédures d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée de division en groupes des éleveurs de porcs groupe # 2 (concomitantes) du 18 avril 2017
6. Présentation et adoption du rapport d'activités – Comité de secteur et comités de mise en marché – finisseurs et naisseurs
7. Présentation et adoption du rapport financier et nomination d'un conseiller-comptable
8. Ajournement pour le dîner
9. Message du président des Éleveurs de porcs des Deux Rives, M. Louis-Philippe Roy

10. Élection des postes au sein du conseil d'administration et des comités de mise en marché – naisseurs et finisseurs :
 - 10.1 Ouverture de la période d'élections, désignation d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs d'élections
 - 10.2 Élection des administrateurs des Éleveurs de porcs des Deux Rives
 - 10.3 Élection des membres du comité de mise en marché – naisseurs
 - 10.4 Élection des membres du comité de mise en marché – finisseurs
 - 10.5 Clôture de la période d'élections
 11. Élection des présidents des comités de mise en marché – finisseurs et naisseurs
 12. Nomination des délégués et délégués-substituts aux assemblées du Plan conjoint
 13. Période de résolutions
 14. Les travailleurs étrangers temporaires (TET), présentation par Karine Phaneuf, agr., CRHA, Centre d'emploi agricole de l'UPA
 15. Allocution de représentants des fédérations régionales de l'UPA
 16. Présentation des Éleveurs de porcs du Québec sur les enjeux d'actualité
 17. Reprise de la période des résolutions (au besoin)
 18. Divers
 19. Levée des assemblées générales annuelles
- 5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée de division en groupes des éleveurs de porcs groupe # 2 (concomitantes) du 18 avril 2017**

Sur proposition de M. Benjamin Roy, appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement demandé au secrétaire de procéder à une lecture rapide du procès-verbal avec document PowerPoint, résumant les principaux points, projeté devant l'assemblée.

Sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée par M. Simon Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal des assemblées générales annuelles concomitantes des Éleveurs de porcs des Deux Rives (comité de secteur) et de division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2) du 18 avril 2017 comme présenté.

Suivi

Des participants réitèrent l'importance qu'une juste compensation aux éleveurs soit payée par les acheteurs lors de porcs en attente. M. Louis-Philippe Roy précise que cela fait partie des éléments qui vont être négociés dans la prochaine Convention de mise en marché des porcs.

Certains participants disent constater que les abattoirs sont de plus en plus stricts par rapport aux porcs avec hernies ou autres défauts (les condamnations sont plus fréquentes). Le refus des transporteurs est également beaucoup plus fréquent et rapide. Les statistiques de certains éleveurs le démontreraient : deux défauts (ex. : hernie et arthrite) occasionneraient la condamnation.

6. Présentation et adoption du rapport d'activités – Comité de secteur et comités de mise en marché – finisseurs et naisseurs

Le secrétaire présente le rapport d'activités 2017 remis à l'entrée à tous les participants. Les principaux points abordés dans ce rapport sont :

- Gouvernance, relève syndicale et communications avec les membres
 - Instances et représentations des Éleveurs de porcs des Deux Rives

- Plan d'action régional 2017-2018
- Bulletin régional d'information
- Succès du souper-conférence annuel 2017
- Du nouveau au sein du conseil d'administration
- Économie et mise en marché
 - Référence de prix et requête à la RMAAQ
 - Porcs en attente
 - Optimisation de la mise en marché des porcs
 - Plan de soutien aux investissements du MAPAQ et Politique bioalimentaire
 - La gestion des risques du marché : l'information et la formation sont primordiales
 - Outils et information pour les projets de construction de bâtiments d'élevage porcin et la mise aux normes BEA
 - Sensibilisation du milieu municipal et adaptation de la réglementation aux réalités de la production porcine
- Santé, qualité, recherche et développement
 - Usage judicieux des antibiotiques
 - Contrôle du SRRP : une année prolifique en initiatives régionales et provinciales
 - Animaux inaptes au transport
- Valorisation de la profession et du produit
 - Partenariat avec la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis
 - Activités d'envergures et partenariats pour la valorisation et la promotion
 - Dons et commandites

Par une motion dûment proposée par M. Simon Deschênes et appuyée par M. Mario Gagné, le rapport d'activité 2017 est adopté comme présenté.

7. Présentation et adoption du rapport financier et nomination d'un conseiller-comptable

Le secrétaire présente le rapport financier des Éleveurs de porcs des Deux Rives pour l'année 2017.

Sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée par M. Mario Gagné, le rapport financier est adopté à l'unanimité comme présenté.

Les membres trouvent regrettable que les surplus budgétaires amassés par le comité de secteur soient récupérés par les Éleveurs de porcs du Québec s'ils dépassent un certain seuil. On constate que le souper-conférence annuel est à l'origine d'une grande partie de ce surplus. Par une motion dûment proposée par M. Daniel Beaudoin et appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu de demander au conseil d'administration de trouver une façon que les surplus dégagés restent dans la région.

Par une motion dûment proposée par M. Mathieu Pilote et appuyée par M. Roland Morneau, il est unanimement résolu de nommer le SCF Chaudière-Appalaches Inc. comme conseiller-comptable pour l'exercice financier 2018.

8. Ajournement pour le dîner

Sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée par M. Rémy Gauthier, il est unanimement résolu d'ajourner, à 12 h 30, les assemblées générales annuelles des Éleveurs de porcs des Deux Rives et de division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2) pour la période du dîner.

Sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée par M. Simon Deschênes, il est unanimement résolu de procéder à la réouverture, à 13 h 25, des assemblées générales annuelles des Éleveurs de porcs des Deux Rives et de division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2).

9. Message du président des Éleveurs de porcs des Deux Rives, M. Louis-Philippe Roy

M. Louis-Philippe Roy livre un discours à l'assemblée dont les principaux points sont :

- Professionnalisme et dévouement du conseil d'administration;
- Plan d'action régional traduisant la mission et les valeurs de l'organisation;
- Leadership, portée du travail de l'organisation, proximité avec les membres et communication (ex. : bulletin régional);
- Convention de mise en marché des porcs et audiences de la RMAAQ;
- Participation des producteurs à la réflexion sur la mise en marché;
- Travailler collectivement pour la santé des troupeaux;
- Expertise provinciale en santé, qualité, recherche et développement;
- Valorisation de la profession d'éleveur et du porc du Québec;
- Partenariats marketing à venir en 2018 : Jeux du Québec et banques alimentaires;
- Perspectives de marché pour le porc non encourageantes pour la prochaine année;
- Reconnaissance de la passion et de l'authenticité des producteurs.

10. Élection des postes au sein du conseil d'administration et des comités de mise en marché – naisseurs et finisseurs

10.1 Ouverture de la période d'élections, désignation d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs d'élections

Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée par M. Roland Morneau, il est unanimement résolu de nommer les officiers d'élections suivants :

- Président d'élections : M. Jean Larose;
- Secrétaire d'élections : M. Marc-Antoine Parent;
- Scrutateurs d'élections : MM. Jean Lambert et Merlin Trottier-Picard.

Sur proposition de M. Rémy Gauthier, appuyée par M. Normand Martineau, il est unanimement résolu de procéder à l'ouverture de la période d'élections.

10.2 Élection des administrateurs des Éleveurs de porcs des Deux Rives

#1 – MRC de Lotbinière

Le président d'élections informe l'assemblée que le poste d'administrateur #1 MRC de Lotbinière est en élection pour un mandat de trois ans. Aucune candidature d'éleveur provenant de la MRC de Lotbinière n'est proposée. Le président déclare donc le poste éligible pour tout autre éleveur. Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée par M. Étienne Boucher, M. Normand Martineau est mis en candidature. Aucun autre candidat n'est proposé. M. Normand Martineau accepte sa mise en candidature et est déclaré élu.

#4 – MRC de Bellechasse et Ville de Lévis

Le président d'élections informe l'assemblée que le poste d'administrateur #4 MRC de Bellechasse et Ville de Lévis est en élection pour un mandat de trois ans. Sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée par M. Sylvain Bouffard, M. Simon Deschênes est mis en candidature. Aucun autre candidat n'est proposé. M. Simon Deschênes accepte sa mise en candidature et est déclaré élu.

#7 – MRC des Appalaches

Le président d'élections informe l'assemblée que le poste d'administrateur #7 MRC des Appalaches est en élection pour un mandat de trois ans. Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Simon Deschênes, M. Daniel Beaudoin est mis en candidature. Aucun autre candidat n'est proposé. M. Daniel Beaudoin accepte sa mise en candidature et est déclaré élu.

#10 – Région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le président d'élections informe l'assemblée que le poste d'administrateur #10 Région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en élection pour un mandat de trois ans. Sur proposition de M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Rémy Gauthier, M. André Fortin est mis en candidature. Aucun autre candidat n'est proposé. M. André Fortin accepte sa mise en candidature et est déclaré élu.

10.3 Élection des membres du comité de mise en marché – naisseurs

Le président d'élections ouvre la période de mise en candidature pour les cinq postes du comité de mise en marché – naisseurs du groupe #2. Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Simon Deschênes, les personnes suivantes sont mises en candidature en bloc :

- M. Sylvain Bouffard;
- M. Mario Gagné;
- M. Daniel Samson ;
- M. Guy Drouin ;
- M. Étienne Boucher.

Aucun autre candidat n'est proposé. Tous les candidats acceptent leur mise en candidature (on présume l'acceptation des personnes absentes). Étant donné qu'il y a le même nombre de candidats que de postes, les cinq candidats nommés ci-dessus sont déclarés élus comme membres du comité de mise en marché – naisseurs.

10.4 Élection des membres du comité de mise en marché - finisseurs

Le président d'élections ouvre la période de mise en candidature pour les cinq postes du comité de mise en marché – finisseurs du groupe # 2. Après un moment de confusion quant à la procédure de mise en candidature, il est convenu d'élire poste par poste les représentants au sein du comité.

Poste # 1

Le président d'élections appelle les candidats pour le poste # 1. Sur proposition de M. Mathieu Langlois, appuyée par M. Simon Deschênes, M. Maxime Gosselin est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. M. Maxime Gosselin est absent, mais il a signifié son intérêt de façon anticipée. Il est donc déclaré élu.

Poste # 2

Le président d'élections appelle les candidats pour le poste # 2. Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Mathieu Pilote, M. Rémy Gauthier est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. M. Rémy Gauthier accepte et est déclaré élu.

Poste # 3

Le président d'élections appelle les candidats pour le poste # 3. Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Martin Dubois, M. Daniel Beaudoin est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. M. Daniel Beaudoin accepte et est déclaré élu.

Poste # 4

Le président d'élections appelle les candidats pour le poste # 4. Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée par M. Normand Martineau, M. Olivier Bilodeau est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. M. Olivier Bilodeau accepte et est déclaré élu.

Poste # 5

Le président d'élections appelle les candidats pour le poste # 5. Sur proposition de M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Olivier Bilodeau, M. Normand Martineau est mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. M. Normand Martineau accepte et est déclaré élu.

10.5 Clôture de la période d'élections

Sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée par M. Rémy Gauthier, il est unanimement de procéder à la clôture de la période d'élections.

11. Élection des présidents des comités de mise en marché – finisseurs et naisseurs

Les membres des comités de mise en marché – finisseurs et naisseurs – se réunissent séparément pour procéder à l'élection de leur président et de leur vice-président respectifs.

M. Louis-Philippe Roy annonce à l'assemblée que MM. Maxime Gosselin et Normand Martineau ont été élus respectivement président et vice-président du comité de mise en marché – finisseurs. Il annonce également que MM. Sylvain Bouffard et Mario Gagné ont été élus respectivement président et vice-président du comité de mise en marché – naisseurs.

12. Nomination des délégués-substituts aux assemblées du Plan conjoint

Le secrétaire informe l'assemblée que le groupe # 2 des producteurs de porcs a le droit à 11 délégués pour les assemblées du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec. Il rappelle que le président du comité de secteur des Éleveurs de porcs des Deux Rives et les présidents des comités régionaux de mise en marché – naisseurs et finisseurs sont délégués d'office. On sait, à l'heure actuelle, que les personnes suivantes sont déléguées d'office (le président du comité de secteur étant élu à la séance du conseil d'administration suivant les assemblées générales annuelles) :

- M. Sylvain Bouffard;
- M. Maxime Gosselin.

Il est convenu de procéder à la nomination des délégués individuellement jusqu'à ce que les 11 postes soient comblés.

- Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Sylvain Bouffard, il est unanimement résolu de nommer M. Louis-Philippe Roy comme délégué.
- Sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée par M. Étienne Boucher, il est unanimement résolu de nommer M. Daniel Beaudoin comme délégué.
- Sur proposition de M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Normand Martineau, il est unanimement résolu de nommer M. Simon Deschênes comme délégué.
- Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Étienne Boucher, il est unanimement résolu de nommer M. Mario Gagné comme délégué.
- Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Daniel Beaudoin, il est unanimement résolu de nommer M. Yvan Morneau comme délégué.
- Sur proposition de M. Benjamin Roy, appuyée par M. Bernard Néron, il est unanimement résolu de nommer M. André Fortin comme délégué.

- Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Gilles Gauthier, il est unanimement résolu de nommer M. Rémy Gauthier comme délégué.
- Sur proposition de M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Étienne Boucher, il est unanimement résolu de nommer M. Normand Martineau comme délégué.
- Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Rémy Gauthier, il est unanimement résolu de nommer M. Benjamin Roy comme délégué.

Le nombre de 11 délégués est atteint (délégués d'office et nommés) et tous acceptent leur nomination (on présume leur acceptation s'ils sont absents).

Il est convenu de procéder de façon analogue, par nomination individuelle, pour les délégués-substituts. Le secrétaire rappelle qu'il faut en nommer au moins trois, mais que cinq substituts donnent plus de marge de manœuvre. Les délégués-substituts sont nommés dans l'ordre qu'ils seront appelés, au besoin.

1. Sur proposition de M. Simon Deschênes, appuyée par M. Normand Martineau, il est unanimement résolu de nommer M. Mathieu Langlois comme délégué-substitut.
2. Sur proposition de M. Gilles Gauthier, appuyée par M. Normand Martineau, il est unanimement résolu de nommer M. Bernard Néron comme délégué-substitut.
3. Sur proposition de M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Mario Gagné, il est unanimement résolu de nommer M. Martin Dubois comme délégué-substitut.
4. Sur proposition de M. Martin Dubois, appuyée par M. Gilles Gauthier, il est unanimement résolu de nommer M. Guy Drouin comme délégué-substitut.
5. Sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée par M. Normand Martineau, il est unanimement résolu de nommer M. Étienne Boucher comme délégué-substitut.
6. Sur proposition de M. André Fortin, appuyée par M. Mario Gagné, il est unanimement résolu de nommer M. Alain Martel comme délégué-substitut.

Toutes personnes nommées acceptent (on présume de l'acceptation des nommés absents).

13. Période des résolutions

Résolution #1

Prix du porc annuel pondéré

- CONSIDÉRANT** que la santé des troupeaux revêt une importance primordiale pour la pérennité des entreprises porcines;
- CONSIDÉRANT** qu'un cycle de production en « tout plein, tout vide », est privilégié par plusieurs producteurs dans l'optique de limiter la circulation dans les bâtiments d'élevage porcin pour diminuer le risque sanitaire;
- CONSIDÉRANT** qu'avec un cycle de production en « tout plein, tout vide », il est difficile de synchroniser intentionnellement les livraisons de porcs avec les périodes de bon prix du porc et que, de surcroît, il serait non souhaitable, pour que la chaîne de valeur reste optimale, que tous les producteurs se synchronisent dans les mêmes périodes de livraison;
- CONSIDÉRANT** qu'un prix annuel pondéré du porc à l'échelle d'un groupe de producteurs permet de répartir collectivement le risque économique par rapport au cycle de production en « tout plein, tout vide »;
- CONSIDÉRANT** que les outils de mise en marché gérés par les Éleveurs de porcs du Québec doivent permettre à tous les modèles de production de rester viables.

Par une motion dûment proposée par M. Normand Martineau, appuyée par M. Benjamin Roy et adoptée à l'unanimité, les Éleveurs de porcs des Deux Rives et les producteurs de porcs du groupe # 2 demandent au Éleveurs de porcs du Québec :

- D'analyser l'avantage que constituerait un prix du porc annuel pondéré accessible à tous les éleveurs et d'établir des modalités selon lesquelles une telle rémunération est optimale.
 - *[Par une motion dûment proposée par M. Olivier Bilodeau, et appuyée par M. Mario Gagné, il est unanimement résolu de remplacer « pour le Porc Qualité Québec » dans le projet de résolution initial par « les éleveurs »].*
- De discuter de l'application d'une telle rémunération avec l'ensemble des acheteurs signataires de la Convention de mise en marché des porcs du Québec.

-

Résolution #2

Ajustement de la référence de prix de la carcasse de porc

- CONSIDÉRANT** que de grandes variations de prix de la carcasse de porc sur le marché américain ont été constatées au cours des dernières années et qu'elles sont liées à différents facteurs (conjoncture économique, développement de l'abattage, santé des troupeaux, aléas politiques, etc.);
- CONSIDÉRANT** que contrairement au prix de la carcasse de porc, le prix des découpes de viande de porc aux États-Unis a eu tendance à augmenter et à rester à un niveau assez haut permettant ainsi aux transformateurs d'avoir des marges d'opération très intéressantes et d'investir dans leurs installations et le développement de leurs affaires;
- CONSIDÉRANT** que les Éleveurs de porcs des Deux Rives souhaitent une chaîne de valeur forte dans l'industrie québécoise de la viande porcine et qu'une juste répartition de la richesse auprès de chacun des maillons de la chaîne est nécessaire pour qu'elle reste forte;
- CONSIDÉRANT** qu'un mécanisme de limitation des baisses du prix de la carcasse de porc sur le marché québécois en fonction du prix de la découpe est souhaitable pour obtenir un équilibre dans la chaîne de valeur;
- CONSIDÉRANT** qu'une référence canadienne de prix de la carcasse de porc étant, par définition, moins soumise aux aléas politiques du gouvernement américain serait souhaitable.

Par une motion dûment proposée par M. Daniel Beaudoin, appuyée par M. Olivier Bilodeau et adoptée à l'unanimité, les Éleveurs de porcs des Deux Rives et les producteurs de porcs du groupe # 2 demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :

- Qu'au-delà de la démarche amorcée auprès de la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec* afin d'ajuster la référence de prix de la carcasse de porc pour en limiter les baisses, qu'une référence de prix permettant une plus juste répartition de la richesse au sein de la filière porcine soit établie dans la prochaine Convention de mise en marché des porcs du Québec.
- Que les possibilités qu'une référence canadienne de prix de la carcasse de porc soit calculée et l'avantage qu'elle représenterait soit analysé.

-
Résolution #3

Païement de la cotisation ASRA

- CONSIDÉRANT** que pour la perception de la cotisation de l'Assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) 2017, La Financière agricole du Québec (FADQ) a transmis un avis de cotisation à toutes les entreprises adhérentes et n'a laissé que 30 jours à ces entreprises pour payer la totalité de la facture avant que des intérêts soient chargés;
- CONSIDÉRANT** que la cotisation ASRA perçue est de 2,94 \$/100 kg pour le porc à l'engrais et de 34,55 \$/truite pour l'atelier naisseur, ce qui représente une facture de plus de 27 000 \$ pour la ferme type du modèle ASRA;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs éleveurs de porcs ont des liquidités très limitées, les fluctuations de marché des dernières années et les crises sanitaires (ex. : SRRP) sont, pour certains, parmi les facteurs ne leur laissant pas beaucoup de marge budgétaire;
- CONSIDÉRANT** que la FADQ a arrêté de percevoir la contribution à la source pour les porcs à l'engrais (sur les factures de porcs abattus) dans le but de protéger les liquidités des producteurs, mais que l'actuelle façon de procéder pour la perception a le même effet néfaste sur les liquidités pour une année comme 2017.

Par une motion dûment proposée par M. Simon Deschênes, appuyée par M. Guy Drouin et adoptée à l'unanimité, les Éleveurs de porcs des Deux Rives et les producteurs de porcs du groupe # 2 demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :

- De convenir avec la FADQ, à compter de 2018, de méthodes de perception de la cotisation d'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui compromettent moins les liquidités des producteurs agricoles.

-
14. Les travailleurs étrangers temporaires (TET), présentation par Karine Phaneuf, agr., CRHA, Centre d'emploi agricole de l'UPA

Mme Karine Phaneuf, agronome et conseillère en ressources humaines agréée au Centre d'emploi agricole de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, vient échanger sur les travailleurs étrangers temporaires en agriculture et présenter les conditions à satisfaire pour avoir accès au *Programme fédéral des travailleurs étranger temporaires*.

15. Allocution de représentants des fédérations régionales de l'UPA

M. Jean Lambert, 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches vient présenter les principaux enjeux d'actualité pour l'UPA et les services offerts en région. Sa présentation se résume ainsi :

- Fiscalité foncière
- Règlementation environnementale
 - Milieux humides
 - REA (Règlement sur les exploitations agricoles)
 - REEIE (évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement)
- Commerce international
- Politique bioalimentaire et les programmes
- Services de l'UPA en région :
 - CEA (TET, placement, GRH)
 - CRÉA
 - Service de comptabilité et de fiscalité

- Mutuelle de prévention
- Aménagement et zonage

M. Luc Berthold, député conservateur de Mégantic-L'Érable et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du cabinet fantôme conservateur, vient s'adresser à l'assemblée. Son allocution se résume ainsi :

- Volonté du Parti conservateur du Canada de mettre à contribution le monde agricole pour l'élaboration de leur prochaine plateforme agricole
- Partenariat transpacifique
- A bien entendu la volonté des producteurs agricoles que le Programme des travailleurs étrangers temporaires soit simplifié et mieux adapté à la réalité du milieu agricole.

16. Reprise de la période de résolutions (au besoin)

MM. David Duval et Jean Larose, respectivement président et directeur général des Éleveurs de porcs du Québec, livrent une présentation sur certains des principaux enjeux d'actualité pour l'organisation. Les principaux points de leur présentation sont :

- Sécurité du revenu – ASRA;
- Appui à l'investissement;
- Mise en marché des porcs;
- Santé;
- SGRM;
- Environnement;
- Commerce international.

Les producteurs présents ont de grandes attentes par rapport à la requête à la RMAAQ pour l'ajustement de la formule de prix du porc. Il faut lancer un signal aux acheteurs par rapport à la nécessité de reconnaître davantage la plus-value du porc du Québec (entre autres, par rapport aux normes de bien-être animal). De plus, ils expriment le désir avoir un programme gouvernemental d'appui aux investissements adapté aux besoins des éleveurs et n'ayant pas comme principal résultat d'augmenter les revenus des entrepreneurs en construction et des firmes conseils.

17. Reprise de la période de résolutions (au besoin)

Résolution #4

Condamnation des porcs à l'abattoir

CONSIDÉRANT que les règles en vigueur pour la condamnation de porcs par les inspecteurs fédéraux dans les abattoirs sont beaucoup trop sévères et portent préjudice aux éleveurs;

CONSIDÉRANT que les employés d'abattoirs et les inspecteurs appliquent ces règles de plus en plus à la lettre;

CONSIDÉRANT que 40 % de la viande d'animaux condamnés est transformée selon certaines sources;

CONSIDÉRANT que beaucoup trop de viande est tout de même gaspillée à cause de ce processus de condamnation.

Par une motion dûment proposée par M. Roland Morneau, appuyée M. Mathieu Pilote et adoptée à l'unanimité, les Éleveurs de porcs des Deux Rives et les producteurs de porcs du groupe # 2 demandent aux Éleveurs de porcs du Québec et au Conseil canadien du porc :

- De redoubler d'ardeur dans la défense de l'intérêt des producteurs par rapport à l'exagération dont fait preuve l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la condamnation de porcs à l'abattoir;
- De faire les représentations nécessaires auprès des élus fédéraux afin que la réglementation soit assouplie et que les montants des sanctions soient diminués.

-

Résolution #5

Porcs condamnés à l'abattoir : prise de photo et défense des intérêts des producteurs

- CONSIDÉRANT** que les condamnations de porcs à l'abattoir peuvent avoir une incidence économique non négligeable pour les éleveurs;
- CONSIDÉRANT** que des délais de plus d'un an sont souvent constatés entre le moment du constat de l'infraction et l'envoi du procès-verbal ou de la sanction à l'éleveur;
- CONSIDÉRANT** qu'il est injustifié, avec la technologie aussi accessible que celle qui existe en 2018 pour la prise de photos, qu'aucune photo ne soit envoyée à l'éleveur concerné dans les jours qui suivent le constat de l'infraction pour signifier qu'un porc est à l'étude pour une quelconque irrégularité;
- CONSIDÉRANT** que la présence d'une ressource payée par les Éleveurs de porcs du Québec présente en permanence dans les abattoirs signataires de la Convention de mise en marché des porcs du Québec aiderait à défendre l'intérêt des producteurs lors du constat d'une infraction.

Par une motion dûment proposée par M. Mario Gagné, appuyée par M. Mathieu Pilote et adoptée à l'unanimité, les Éleveurs de porcs des Deux Rives et les producteurs de porcs du groupe # 2 demandent aux Éleveurs de porcs du Québec :

- D'exiger qu'une photo de tous les porcs mis sous étude par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour une potentielle infraction soit envoyée au propriétaire du porc dans un délai d'une semaine;
- D'évaluer la possibilité d'avoir une ressource payée par les Éleveurs de porcs du Québec présente en permanence dans chacun des abattoirs signataires de la Convention de mise en marché des porcs du Québec pour évaluer tous les porcs condamnés, ce qui permettrait aux propriétaires des porcs d'avoir une contre-expertise et d'évaluer mieux la pertinence de s'opposer à une infraction ou non.

18. Divers

Aucun point n'est abordé au divers.

19. Levée des assemblées générales annuelles

Sur proposition de M. Roland Morneau et appuyée par M. Yvan Morneau, il est unanimement résolu de lever, à 17 h, les assemblées générales annuelles des Éleveurs de porcs des Deux Rives (comité de secteur) et de division en groupes des producteurs de porcs (groupe # 2).

À la fin des assemblées, on compte 32 participants : 28 producteurs de porcs et 4 non producteurs présents.